

GARDEZ À VUE LA RÉPRESSION

Brochure éditée par la légal team de la zad et le comité
antirépression de Nantes en Aout 2013

Pour les dons financiers (toujours besoin) : Des chèques (à l'ordre du comité de soutien aux inculpés), peuvent être envoyés à l'adresse suivante :

Comité de soutien aux inculpé-e-s « Le Gué » 44220 Couëron

PETITE HISTOIRE DE LA LEGAL TEAM

Lors des dernières années, la question de la répression a suscité la naissance de divers groupes sur Nantes et sur la ZAD. Aux objectifs divers (soutien juridique et financier pour des procès, approfondissement de nos connaissances pour notre autodéfense...), ils ont eu pour la plupart une existence assez courte. Mais les problématiques et la volonté d'y faire face restent fortes. Suite à l'arrestation musclée de 5 paysan-ne-s en décembre 2011 pour avoir jeté du fumier sur les locaux de Vinci et risquant une forte amende, nous avons constitué un collectif de solidarité. Face au refus de la coordination de soutenir leur mode d'action, ce collectif a mené une campagne de mobilisation pour préparer les procès des paysan-ne-s mais aussi ceux du square Mercoeur (et d'autres) et s'est doté d'une « caisse de soutien aux inculpé-e-s ».

Depuis la manifestation du 24 mars 2012 à Nantes, nous avons commencé à former des « équipes juridiques » (ou « legal team ») pour faire face dans l'urgence à la répression des actions. Nous avons réactivé celles-ci pour la période d'expulsion. Il s'agissait alors d'avoir un téléphone au numéro largement diffusé, pour répertorier toutes les arrestations et veiller à ce que les personnes soient sorties, s'organiser pour aller les chercher ou pour être présentes à leur comparution immédiate et envisager avec ell-eux les suites de leur histoire.

C'est alors que nous avons pu observer tout un tas de situations et en tirer quelques conclusions.

LES ARRESTATIONS PENDANT LES EXPULSIONS

Les chiffres d'interpellations connus par la « legal team » sont à prendre comme une approximation vers le bas, vu qu'ils sont basés sur l'information recueillie au téléphone et sur le terrain, mais forcément incomplète. Il est très probable que les chiffres réels soient plus élevés. Dans tous les cas, ces approximations révèlent l'ordre de grandeur de la répression sur le terrain ces derniers mois. On nous a signalé **181 personnes ayant été embarquées sur la ZAD et ses alentours entre octobre 2012 et juin 2013** ; au moins **71 de ces arrestations ont débouché sur une garde-à-vue**, et une bonne partie ont constitué des contrôles d'identité au poste. Rien qu'entre la mi-octobre et fin décembre, un minimum de 134 personnes ont été interpellées.

La tactique de la préfecture pendant les premières semaines des expulsions était visiblement d'**éviter les arrestations** (voire même le « contact »), et de **multiplier les contrôles d'identité** (plus d'une centaine en octobre-novembre). Il apparaît assez clairement qu'un de leur objectif était de montrer l'opération César dans les médias comme une opération de maintien de l'ordre et non une opération militaire visant à imposer un projet à une population. Et pour cela ils avaient rangé les treillis et les bachés militaires qu'ils utilisent habituellement ici.

A partir de fin novembre, face à un mouvement fort de nombreuses solidarités, leur stratégie de répression a changé ; taper fort pour dissuader. Plus d'**une centaine de personnes ont été blessées** par des tirs de grenades assourdissantes et de flashball des gardes mobiles. Les **arrestations sont devenues systématiques de une ou plusieurs personnes à chaque moment d'affrontement**, comme pour « donner l'exemple » sans devoir assumer les conséquences d'arrestations massives (potentielles ripostes ou mauvaise image dans la presse).

Parmi ces arrestations visiblement très aléatoires (du style, arrêter les personnes restées à l'écart du groupe) la préfecture a néanmoins tenté le 26 novembre la tactique des **gendarmes infiltrés dans les barricades** (et qui passent rameuter du monde à la « Vache rit », lieu de convergence des opposant-e-s pendant cette période). A cette occasion, les gendarmes infiltrés en profitent pour interpellé les personnes présentes à leur côté « en première ligne » face aux gardes mobiles. Suite à leur comparution immédiate, l'un d'eux se retrouve en prison. En décembre une deuxième personne est arrêtée pendant des affrontements, jugé et enfermé immédiatement tandis qu'une troisième personne est aussi condamnée à de la prison ferme mais sans mandat de dépôt.

RÉPRESSION DES ACTIONS DE SOLIDARITÉ

Depuis le début de l'année, le nombre de personnes interpellées et ayant à passer devant le juge a fortement diminué sur la ZAD, alors que **les procès se multiplient ailleurs en France suite à des actions de solidarité** ; plus d'une vingtaine de personnes font face à la justice (beaucoup à Paris, mais aussi dans l'Aveyron et en Bretagne).

De même, les convocations en gendarmerie suite à des actions de péages gratuits ayant eu lieu des mois auparavant ne cesse de se multiplier récemment de part et d'autre de la France. Il s'agit en général d'un moyen d'alimenter leurs enquêtes et, par la même occasion, de mettre un coup de pression. Pour l'instant ces convocations n'ont pas donné lieu à des procès. Il faut s'attendre à d'autres convocations liées à des faits d'il y a quelques mois, voire peut être à des perquisitions de domicile.

PROCÈS DE LA ZAD

En tout, **45 personnes** actives dans cette lutte sont passées en procès à Nantes ou à St Nazaire entre octobre 2012 et juin 2013.

Et au moins 3 autres personnes ont eu une composition pénale*.

Dans 1/3 des cas, les procureurs ont tenté la **comparution immédiate***, c'est-à-dire les jugements express à la sortie de garde-à-vue. En ce qui concerne en

particulier les moments d'affrontements avec les gardes mobiles, ce sont pas moins de 2/3 des cas qui sont passés en comparution immédiate.

Les personnes arrêtées pendant les moments d'affrontement (qu'elles aient activement participé ou pas) sont passées en procès dans la plupart des cas pour « violence sur agent », « participation à un attroupement après sommation de dispersion », pour des « refus de se soumettre au prélèvement signalétique et/ou ADN », et souvent « port d'arme ». Les peines infligées dans ces cas là se situent majoritairement entre **1 à 3 mois de prison avec sursis*** pour les personnes ayant un casier judiciaire vierge, alors que celles étant en récidive ou ayant des inscriptions dans le casier judiciaire ont pris de la **prison ferme* (entre 2 et 6 mois)**.

Toutes les personnes condamnées pour des confrontations avec les flics ont eu automatiquement une **interdiction de territoire***. Au début, les interdictions variaient entre 5 mois à 5 ans selon les juges, et visaient 2 communes de la ZAD au minimum ou alors tout le département de loire-atlantique. Mais les juges ont l'air de s'être accordé sur une sorte de « forfait » de **1 an d'interdiction du territoire des 6 communes de la ZAD**.

Lors des procès ne portant pas sur des moments d'affrontements, les personnes on été jugées sur des chefs d'inculpation qui reviennent souvent : « dégradation », « vol en réunion », « usage illicite de stupéfiants », « identité imaginaire », « rébellion », « outrage ».

Petite touche positive non négligeable : **5 camarades ont été relaxé-e-s** lors de leurs procès, et 3 autres ont réussi à être relaxé-e-s de certains des chefs d'inculpation. N'oublions pas que préparer sa défense avec un-e avocat-e, et encore mieux avec un groupe de soutien peut aider à réduire les peines !

Autre type de mesure répressive mise en place : le **contrôle judiciaire***. 5 personnes ayant refusé la comparution immédiate ont subi un contrôle de plusieurs semaines. Une personne est depuis novembre 2012, toujours sous contrôle judiciaire, et cela sans date de procès.

Aujourd'hui encore on compte plusieurs amis de la lutte en prison, suite à d'anciennes peines de justice, tombées pour l'un d'entre eux pour avoir été arrêté pendant une récup de poubelles.

Aussi nous avons souvent affaire à la justice lors de procès d'expulsion. Cet hiver les cabanes construites pendant la « manif de réoccupation » à la Chataigne, et la ferme occupée de Bellevue ont été jugées expulsables.

PROCÈS À VENIR

N'oublions pas que dans les mois à venir, plusieurs procès vont avoir lieu. Les différentes convocations à présent vont jusqu'en janvier 2014. Puis 8 personnes ont fait appel de leur jugement, et attendent donc une nouvelle date de procès à Rennes, pouvant tomber à l'hiver prochain.

Plus proche dans le temps, une personne passe en procès le 7 août, suite à un rassemblement en mai face à une gendarmerie où était enfermé un camarade paysan ; un appel à se rassembler à midi est lancé pour accompagner ce camarade au tribunal de Nantes.

PETIT LEXIQUE JURIDICO-RÉPRESSIF

Comparution immédiate (ou « compa ») : jugement express à la suite de la garde-à-vue, où la personne escortée par les flics est jugée sans avoir eu la possibilité de préparer sa défense et à peine le temps de discuter avec son avocat-e. La première question que le juge pose à la personne est « souhaitez-vous être jugé maintenant ou souhaitez-vous avoir un délai pour préparer votre défense » en vue d'une autre date de procès. A ce moment il est possible de refuser mais il vaut mieux en avoir parlé à son avocat au préalable pour mieux estimer selon la situation les risques de se retrouver en prison préventive jusqu'à la prochaine audition.

Prison avec sursis : peine de prison qui est appliquée en cas de récidive (la prochaine fois que la personne se fait condamner) généralement dans les 5 ans suivant le premier procès.

Prison ferme : peine de prison à réaliser obligatoirement, où un aménagement de peine est négociable (bracelet électronique, jours-amende, heures de travaux d'intérêt général, etc.).

Prison ferme avec mandat de dépôt : lorsque la personne est enfermée en prison directement après le procès ; sans avoir l'occasion d'aller chercher des affaires, de voir ses proches, etc.

Interdiction de territoire : peine complémentaire dictée par le ou la juge, interdisant la personne de se rendre sur un territoire précis (pouvant concerner une ou plusieurs communes, un département etc). Etre arrêté pour avoir enfreint cette interdiction entraîne un nouveau procès.

Contrôle judiciaire : obligation de pointer en gendarmerie (ou commissariat) régulièrement, généralement chaque semaine, jusqu'à la date du procès, pour donner des garanties au juge qu'il ou elle aura la personne sous la main le jour du procès, et contraignant la personne à rester sur un même territoire en attendant.

Composition pénale : audience au cours de laquelle le ou la procureur propose une peine (souvent des amendes ou des heures de « travaux d'intérêt général »). Il est possible de refuser et d'avoir alors un procès.

RÉCAPITULATIF DES PROCÈS DEPUIS LES EXPULSIONS

Octobre 2012 – Juin 2013

Mois	Interpellations (contrôles d'identité au minimum)	Garde à vue	Personnes en procès ou compa*	Compa-rution immédiate *	Nombre de relaxes	Nombre de personnes condamnées	Type de condamnations	Interdic-tions de territoire*	Personnes en procès ailleurs en France
Octobre	35	4	3	3	1	2	1 ou 2 mois avec sursis	0	0
Novemb	67	17	4	4 (+2 refusent la compa)	0	4	* 1-2-6 mois avec sursis * 5 mois ferme + 5 mois avec sursis	6	0
Décemb	32	23	10	4 (+1 refuse la compa)	1 (+1 relaxe partielle)	9	* 400 € d'amende * 3 mois avec sursis * 2 mois ferme * 6 mois ferme avec mise à l'épreuve + 6 mois avec sursis	6	0
Janvier	14	2	6	0	(2 relaxes partielle s)	6	1 à 3 mois avec sursis	3	2 à Paris 1 à St Brieuc

CHRONOLOGIE PARTIELLE DE LA RÉPRESSION

La tentative d'expulser les occupants de la ZAD à l'automne 2012 s'est accompagnée d'une forte répression du mouvement. Pour autant, les premiers procès d'opposant-e-s, ainsi que cette chronologie de la répression, commencent en 2009. Cette chronologie parle exclusivement de la répression de cette lutte et ne permet donc pas de rendre compte de tout un tas d'actions, de manifs, d'occupations et de sabotages où on a été tranquilles, à la suite desquels il n'y a pas eu de convocations, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'enquêtes en cours.

On a essayé de rendre compte de tous les faits qui nous semblaient marquants et qui étaient clairement une répression du mouvement de lutte contre l'aéroport et son monde. Mais, pour plusieurs raisons, ce récit n'est absolument pas exhaustif.

POURQUOI PARTIELLE?

Parce que la répression touche plein d'aspects de notre vie quotidienne qui ne sont pas directement liés à cette lutte. Par exemple, de nombreux opposant-e-s se retrouvent en procès concernant des pratiques de débrouille et de survie matérielle comme les récupés dans des poubelles ou des déchetteries.

Parce que vivre dans une zone en lutte c'est forcément vivre tout un tas de coups de pression des gendarmes sur le terrain, une répression plus insidieuse, moins datée, moins visible: pneus de vélo crevés de manière quasi systématique sur leur passage, gazage de maison, de voiture, pneus de voiture crevés, humiliations par des blagues ou des commentaires, contrôle d'identité à tout va avec une physionomiste, vols pendant les perquisitions, proposition de devenir indic, contrôles routiers en permanence, survol en hélico ...

Parce que pendant la période des expulsions et de l'occupation militaire qui a suivi, vue la quantité d'interpellations en tout genre (récapitulées dans le tableau annexe), on a préféré s'attarder sur des faits qui nous ont plus particulièrement marqués et dont on a eu la connaissance.

Parce qu'il y a eu dans cette lutte énormément d'actions partout en dehors de la région nantaise, mais nous n'avons pas toujours eu d'informations sur la répression de ces actions.

Parce que le travail de la police se fait aussi en silence, au travers du fichage et des enquêtes en cours.

Parce que les médias jouent un rôle très important dans la répression, mais il n'y a pas de place dans cette chronologie pour les articles qui stigmatisent les opposant-e-s.

2009

8 janvier : des personnes se rendent à la gendarmerie, suite à une convocation liée à l'entartage du vice président du conseil général, Claude Bricaud, en 2008. Rassemblement de soutien devant la gendarmerie.

Avril : manifestation contre toutes les répressions coorganisées par différents collectifs

28 avril : deux opposants passent devant le tribunal. Ils sont accusés de « vol de terre » pour avoir mis la main sur des échantillons de terre prélevés pendant les forages en janvier et de les avoir dispersés. Ils écopent de deux mois de prison avec sursis chacun (peine revue par la cour d'appel: 800 euros d'amende). 500 personnes les accompagnent devant le juge.

1er-9 août : Camp Action Climat. Après une autoréduction au Super U de Vigneux, Presse Océan sort un article stigmatisant les squatteurs.

2010

novembre : enquête d'utilité publique sur le remembrement. Tensions et nuages de gaz lacrymogène autour de la mairie de Notre Dame des Landes. Perquisition d'un squat sur la ZAD, suite à des actions contre le défrichage pour les relevés des géomètres.

2011

6-7 juin : tentative de blocage des forages, gazage massif des centaines d'opposant-e-s.

27 juillet : manifestation à l'aéroport de Nantes. Réponse très violente des flics, plusieurs blessé-e-s, quelques personnes interpellées, barrages routiers sur les routes du retour vers la ZAD. L'une des personnes interpellées sera convoquée devant le procureur.

22 août : attaque de la caravane des primaires du PS (opération électorale) à Nantes. Cinq arrestations dont 3 procès à venir. Les politiques et la presse locale se déchaînent et condamnent « fermement » l'action.

2 septembre : occupation des arbres du square Mercoeur, à Nantes. Intervention « mouvementée » des flics et du GIPN (Taser, lacrymos, matraques et godillots), contrôles d'identité massifs et 4 arrestations.

Mi septembre : le quotidien Presse Océan titrent des articles « Mais qui sont ces ultras ? », « Anti-aéroport : ces ultras qui inquiètent », et décrivent les squatteurs comme des activistes dangereux, violents, et venus d'ailleurs!

6 novembre : lors du départ de la tracto-vélo, les RG se font chasser du rassemblement. Deux personnes seront jugées pour cela.

1er décembre : arrestation matinale au domicile de six personnes soupçonnées d'avoir participé à l'action du 20 octobre, d'avoir déversé du lisier dans les locaux de Vinci à Couëron. Un déploiement important de flics se rend sur la ZAD pour en arrêter d'autres, sans succès.

2012

5-6-7 mars : tentative d'occupation d'une maison vide au lieu-dit Les Ardillières. Après trois jours de bisbilles, la police parvient à murer la maison. Le dernier jour, lors d'une perquisition du Pré Failli, les flics volent des instruments de musique, crèvent des pneus et pissent dans un camion aménagé.

24 mars : manifestation à Nantes, plus de 8000 personnes et de 200 tracteurs. Les jours précédents la manif, la presse agite la propagande de la préfecture pour la stigmatiser (elle titre « Anti-aéroport : manif à haut risque à Nantes ») et justifie un dispositif répressif extra-ordinaire de 1500 policiers, d'un hélicoptère muni d'une caméra et de deux véhicules anti-émeutes munis de canons à eau. La police disperse les manifestants venus s'installer sur le Cours des Cinquante Otages pour la soirée.

16 mai: procès des cinq personnes arrêtées en décembre et accusées de dégradation sur les locaux de Vinci à Couëron. Un comité de soutien s'était constitué dès les arrestations et avait créé la caisse de soutien aux inculpé-e-s.

21 juin : à la mairie de Notre Dame des Landes, lors de l'enquête d'utilité publique préalable à la construction du barreau routier devant relier le futur aéroport à l'autoroute, face à face mouvementé avec les flics et deux arrestations.

28 août : procès des deux personnes arrêtées le 21 juin, 500 personnes et 150 tracteurs en soutien.

16 octobre : DÉBUT DES EXPULSIONS ET DE L'OCCUPATION MILITAIRE qui durera jusqu'en avril 2013

Ce sont des centaines de gendarmes mobiles qui quadrillent la zone, qui expulsent des maisons (parfois réoccupées et réexpulsées, puis surveillées jour et nuit par des vigiles) et qui protègent leur démolition.

A Nantes, un grand nombre de CRS arpentent le centre ville et surveillent quelques lieux de pouvoir.

Au bout d'un mois et demi, les expulsions en elles-mêmes s'arrêtent. Mais les gendarmes restent postés à certains carrefours stratégiques effectuant des contrôles d'identité et fouilles systématiques sous prétextes d'arrêtés préfectoraux (interdisant du matériel). Ils exercent ainsi une pression psychologique forte sur ceux qui traversent ou habitent cette zone les rencontrent quotidiennement.

Régulièrement il y a des affrontements entre ces barrages et les barricades qui protègent la zone. Au fil des jours les arrestations et les procès se multiplient. Les flics utilisent abondamment des gaz lacrymogènes, des grenades assourdissantes et des flashballs, et blessent plus d'une centaine de personnes. Mais leurs paroles seules suffisent à condamner des opposant-e-s.

16 novembre : à Paris, la veille de la manif de réoccup, deux personnes arrêtées pour tag, perquisitions à domicile, garde-à-vue de 62 h et plusieurs auditions par le SIT (Service d'Investigation Transversale), une unité spéciale de la police parisienne. Procès le 30 janvier.

23 novembre : la Chateigne, lieu construit pendant la « manif de réoccupation », est envahie par les flics pour interrompre le dit « chantier illégal ». Tout le matos de construction est saisi. Le Rosier est expulsé. Destruction de cabanes dans la forêt de Rohanne. Vifs affrontements tout au long de la journée.

80 arrestations à Paris lors d'une manif de soutien.

Occupation de la mairie de St Affrique. Les flics l'expulsent violemment et deux personnes sont arrêtées.

24 novembre : bataille dans et autour de la forêt de Rohanne pour empêcher la démolition des cabanes. Beaucoup de soutien venu de l'extérieur. On dénombre une centaine de blessé-e-s sur les deux jours.

A Nantes la manif mensuelle finit devant la préfecture où les flics sortent le canon à eau sur les manifestant-e-s.

26 novembre : arrestation par des flics infiltrés derrière une barricade, une des personnes arrêtées part en prison. Début de l'occupation militaire permanente.

15 décembre : manifestation à Nantes organisée par le comité antirep « Contre la répression, outrage et rébellion »

28 décembre : manifestation à la prison de Nantes en soutien au camarade emprisonné

16 décembre: balade aux flambeaux qui se termine en bataille avec les flics du carrefour de la Saulce. Une personne est blessée gravement au pied.

19 décembre : une deuxième personne part en prison.

2013

19 janvier : à Paris, action d'une cinquantaine de personnes contre Vinci au forum des Halles. Deux personnes sont arrêtées et emmenées en garde-à-vue. Procès le 13 mars.

27 janvier : à Paris 15 personnes s'invitent dans le parc du château familial des multi-milliardaires Pinault -actionnaires du groupe VINCI- pour dénoncer leur responsabilité dans la construction du futur aéroport de NDDL. 15 personnes sont arrêtées et placées en garde-à-vue. Procès le 11 mars.

30 janvier : procès d'une personne arrêtée le 11 novembre à Guingamp lors d'une manif de soutien et accusée de violence sur agent.

Février : les flics rentrent dans une phase plus offensive en coursant les passants, harcelant les barricadiers, faisant des intrusions vers les cabanes.

3 mars: un carnaval organisé sur la ZAD finit en affrontements au carrefour de la Saulce. Deux arrestations.

8 et 11 avril : procès de 3 personnes arrêtées en 2011 au square Mercoeur. Les trois personnes sont relaxées.

15 avril : affrontements au carrefour de la Saulce, où les gendarmes se réinstallent après être partis pendant le week-end 'Sème ta Zad', une première depuis décembre! Une personne arrêtée et condamnée en comparution immédiate.

21 mai: procès d'un paysan accusé d'avoir forcé un barrage de gendarmes au retour de l'action 'Sème ta zad'. Lors de sa garde-à-vue, des gens se rassemblent devant la gendarmerie, et un tracteur est garé devant une entrée; son conducteur sera jugé le 7 août à St Nazaire.

20 juin: les flics viennent poser des blocs de bétons pour barrer la route où persistent les barricades (ces blocs sont enlevés aussitôt par des opposant-e-s).